

13 novembre 2018

## **Hommage à Françoise Bouchet-Saulnier**

### **A l'occasion de la remise du Prix Henry Dunant**

« *MSF a génocidé tous ses intellectuels* » me déclarait il y a vingt-cinq ans, avec une bonne dose d'amertume dans la voix, Jean-Christophe Rufin, l'un des fondateurs de Médecins sans Frontières, qui se considérait sans doute comme le chef de file de ces intellectuels qu'on avait poussé vers la sortie.

Comme vous le savez, Jean-Christophe Rufin s'est consolé en faisant une brillante carrière de romancier qui l'a conduit à l'Académie française, en attendant son entrée dans la prestigieuse Bibliothèque de la Pléiade, seul gage d'immortalité littéraire.

La phrase de Jean-Christophe Rufin n'en témoigne pas moins de la difficulté de porter l'étendard de la réflexion politique, historique ou juridique dans le cadre d'institutions telles que Médecins sans Frontières ou le Comité international de la Croix-Rouge, dont l'action est guidée par trois mots d'ordre : L'urgence ! L'urgence ! L'urgence !

Nous le savons bien. La moindre rotation d'un Hercules C-130 coûte bien plus que 25 publications. Toutefois, aux yeux des organes dirigeants de nos organisations, aux yeux des donateurs et du public, il est infiniment plus facile de justifier la rotation d'un Hercules que la plus modeste des publications. Si l'avion ne peut pas se poser, personne ne vous en tiendra rigueur, personne ne vous reprochera cet échec et l'argent dépensé en vain. Vous aurez eu le mérite d'avoir tout tenté pour sauver des vies.

Et pourtant, nous savons bien que l'action sans réflexion débouche inévitablement sur l'activisme. Et nous savons que la réflexion, elle aussi, permet de sauver des vies.

Si nous nous souvenons aujourd'hui d'Henry Dunant, ce n'est pas en raison des quelque 500 blessés auxquels il a pu donner un peu d'eau, des soins, des tisanes, des fruits, un réconfort moral à travers son attention ou une parole chaleureuse dans la Chiesa Maggiore de Castiglione delle Stiviere.

Si nous nous souvenons d'Henry Dunant aujourd'hui, c'est en raison de son témoignage, dans son petit livre, *Un souvenir de Solferino*, et c'est surtout pour avoir lancé, dans les dernières pages de ce livre, deux idées de génie qui devaient connaître un destin exceptionnel :

- ❖ La création de sociétés de secours volontaires qui feraient appel à la générosité de la société civile ;
- ❖ L'adoption d'un traité protégeant les blessés sur le champ de bataille et tous ceux qui s'efforcent de leur venir en aide.

La première proposition n'est pas seulement à l'origine des Sociétés de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge qui sont à l'œuvre dans tous les pays du monde ; elle est aussi, de façon plus générale, à l'origine de toute l'action humanitaire contemporaine, fondée sur les principes d'humanité, de neutralité d'impartialité et d'indépendance.

La seconde marque le point de départ du droit international humanitaire contemporain.

Dans la balance de l'histoire, que pèsent les 500 blessés secourus à Castiglione, au regard des dizaines ou des centaines de millions de victimes de la guerre qui ont été protégées par les Conventions de Genève ?

Et pourtant, malgré l'exemple de Dunant, il est toujours plus facile de justifier le geste qui sauve que la réflexion, alors que la réflexion sauve, elle aussi, parfois même à une tout autre échelle, mais de façon indirecte et à travers ces vecteurs invisibles, silencieux, sans odeur et sans parfum, que sont l'analyse, la réflexion, le droit.

C'est dire le mérite de Françoise Bouchet-Saulnier, qui a porté bien haut l'étendard de la réflexion juridique au sein de Médecins sans Frontières et bien au-delà. Elle est peut-être la seule survivante du « génocide » que dénonçait Jean-Christophe Rufin.

Toutefois, survivre à un génocide est certes méritoire, mais cela ne justifie pas en soi l'octroi d'un prix, tel que le Prix Henry Dunant.

Mais nous le savons bien, Françoise Bouchet-Saulnier a d'autres mérites, que le Conseil de Fondation de la Fondation Prix Henry Dunant a jugés décisifs.

En premier lieu, je souhaite mentionner les travaux scientifiques de Françoise Bouchet Saulnier et ses nombreuses publications. Elle a contribué à faire mieux connaître et à faire comprendre le droit international humanitaire. Or, comment un ordre juridique pourrait-il être respecté si celles et ceux qui sont chargés de l'appliquer ne le connaissent pas ?

« *Il est plus facile de faire son devoir que de le bien connaître* » avait déclaré dans le discours d'ouverture de la Conférence de Bruxelles de 1874 le représentant du Tsar, le baron Jomini. La formule souligne l'importance de la connaissance et de la compréhension des règles, en particulier en ce qui concerne le droit humanitaire qui, par définition, s'applique dans des situations de violence. L'incertitude et l'ignorance sont porteuses de violations ; l'arbitraire et la violence s'y engouffrent.

D'où l'importance de travaux scientifiques de qualité, de la nature de ceux qui ont été conduits par Françoise Bouchet Saulnier. Il ne s'agit pas seulement d'une contribution à une meilleure connaissance du droit humanitaire. Il s'agit aussi d'une contribution au respect du droit.

Parmi les nombreuses publications de Françoise Bouchet-Saulnier, je souhaiterais mentionner tout particulièrement le *Dictionnaire pratique du droit humanitaire* qui présente en termes simples et concrets les principaux concepts du droit international humanitaire et du droit pénal international, de « Accords spéciaux » à « Zones de sécurité » en passant par « Blessés et malades », « Crimes de guerre », « Justice pénale internationale », etc.

Ce dictionnaire met à disposition de tous les praticiens du droit humanitaire, qu'il s'agisse des responsables gouvernementaux, des membres des forces armées, des représentants d'organisations humanitaires, des journalistes, des juges, un répertoire des notions essentielles, présentées en termes clairs.

Ce dictionnaire a déjà fait l'objet de quatre éditions en français. Il a été traduit dans sept langues, soit : l'anglais, l'arabe, le bulgare, l'espagnol, le portugais, le russe et le turc.

Plaquez ces langues sur un globe, et vous verrez qu'elles couvrent plus de la moitié des pays.

Parmi les autres publications de Françoise Bouchet-Saulnier, on doit encore mentionner *Maudits soient les yeux fermés*, qui dénonce l'apathie de la communauté internationale lors du génocide au Rwanda, et plus de 120 articles ou contributions à des ouvrages collectifs.

En second lieu, le Conseil de Fondation de la Fondation Prix Henry Dunant a été sensible au fait que Françoise Bouchet Saulnier a conduit une véritable révolution culturelle au sein de MSF, révolution qui a eu des conséquences positives pour un grand nombre de victimes de la guerre. Non pas une révolution tapageuse et violente, sur fond de lutte de pouvoir, telle que la Révolution culturelle qui a entraîné la Chine dans d'horribles convulsions et une décennie d'arbitraire et de violences, mais une révolution discrète et méthodique, qui n'en a pas moins conduit à une profonde transformation de l'institution.

MSF, d'après ce qu'ont répété à l'envi ses fondateurs, s'est pour partie constitué en réaction contre une attitude jugée trop craintive du CICR, contre une lecture jugée trop timorée des Conventions de Genève, contre le fait que le CICR se soit refusé à dénoncer publiquement l'utilisation de la famine comme arme de guerre lors de la guerre du Nigéria-Biafra.

En réaction contre cette prudence excessive du CICR, les fondateurs de Médecins sans Frontières ont souvent cherché à faire dire au droit international humanitaire bien plus que ce que le droit disait effectivement, ce qui n'a pas manqué de susciter des réactions critiques des États qui – ne l'oublions pas – portent en premier lieu la responsabilité d'appliquer et de faire respecter le droit humanitaire, et ce qui ne pouvait manquer, en définitive, de saper l'autorité des règles.

Ce n'est aujourd'hui plus le cas. Les analyses juridiques de Médecins sans Frontières sont irréprochables et la voix de l'organisation est écoutée et respectée. Cette transformation est importante, et il ne s'agit pas d'une simple question académique. En effet, à travers la rigueur scientifique, c'est aussi la crédibilité d'une organisation qui est en jeu, sa capacité à exercer une influence sur les parties au conflit et donc, en définitive, sa capacité à sauver des vies.

Or, cette transformation a été fondamentalement l'œuvre d'une femme, qui incarne depuis plus de vingt ans la conscience juridique de Médecins sans Frontières et dont le rayonnement dépasse largement le cadre de cette seule organisation.

Que ce soit à travers ses nombreuses publications ou à travers l'influence qu'elle a exercée au sein de MSF et au-delà, Françoise Bouchet-Saulnier a contribué à faire connaître et à mettre en valeur l'héritage spirituel d'Henry Dunant ; elle a poursuivi et prolongé l'action opiniâtre du fondateur de la Croix-Rouge et du promoteur de la première Convention de Genève.

Pour ces motifs, le Conseil de Fondation de la Fondation Prix Henry Dunant a décidé par un vote unanime de désigner Françoise Bouchet-Saulnier comme lauréate du Prix Henry Dunant terrain 2018.

Qu'elle en soit chaleureusement félicitée.

François Bugnion